Septembre 2026

Révision du PLU
Approbation

A8. RPQS 2022

BELIGNEUX (01)

PROCEDURE	DATE
Révision du PLU prescrite par délibérations du	**1er février 2021**
Projet approuvé par le conseil municipal le Abrogeant la délibération du 9 mars 2026	**7 septembre 2026**

Échelle : 1 / 5 500

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-240100610-20230907-DE20230975EN-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/09/2023
Affichage : 15/09/2023
Pour l'autorité compétente par délégation

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

2022

7 septembre 2022

04 78 06 39 37 infos@3CM.fr | 3CM.fr

3&CM Communauté de Communes de la Côtière à Montluel

Table des matières

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE 3
01. Présentation du territoire desservi 4
02. Mode de gestion du service 5
03. Estimation de la population desservie 5
04. Nombre d'abonnés 6
05. Autorisations de déversements d'effluents industriels 6
06. Linéaire de réseaux de collecte et transfert 7
07. Ouvrages sur le réseau 7
08. Ouvrages d'épuration des eaux usées 8
09. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 13
010. Faits marquants de l'année 2022 14
TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE 16
01. Modalités de tarification 17
02. Facture d'assainissement type (D204.0) 19
03. Recettes 20
INDICATEURS DE PERFORMANCE 21
01. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 22
02. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) 22
03. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 24
04. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 25
05. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 25
06. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 26
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 28
01. Montants financiers 29
02. Etat de la dette du service 29
03. Amortissements 29
04. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux 30
05. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 31
ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT 32
01. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) 33
TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS 34

01

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

01. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ **communal**
☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA COTIERE A MONTLUEL (3CM)
- Nom de l'entité de gestion : assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	☑	☐
	Transport	☑	☐
	Dépollution	☑	☐
	Contrôle de raccordement	☑	☐
	Elimination des boues produites	☑	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☑
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☑

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Balan, Bressolles, Béligneux, Dagneux, La Boisse, Montluel, Niévroz, Pizay, Sainte-Croix, Thil, le Camp Militaire de la Valbonne.
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un zonage ☑ Oui, date d'approbation* : ..... ☐ Non

La compétence collecte a été transférée à la 3CM le 4 avril 2016. Auparavant celle-ci relevait des communes. Les zonages d'assainissement ont été réalisés par les communes antérieurement au transfert de la compétence.

* Approbation en assemblée délibérante

Commune	Date d'approbation du zonage assainissement
BALAN	-
BELIGNEUX	2005
BRESSOLLES	2008
DAGNEUX	2014
LA BOISSE	2014
MONTLUEL	2013
NIEVROZ	En cours de révision
PIZAY	2011
SAINTE-CROIX	2005

- Existence d'un règlement de service ☑ Oui, date d'approbation* : 14/04/2016 ☐ Non

02. Mode de gestion du service

Le service est exploité en ☐ **régie**
☑ **régie avec prestataire de service**
☐ **régie intéressée**
☐ **délégation de service public : affermage**
☐ **délégation de service public : concession**

Le service est budgétairement composé de six personnes. Une ingénieure territoriale assure la gestion de la direction assainissement et eau potable. Un technicien encadre l'exploitation des ouvrages (STEP, BO) et des réseaux. Cinq agents techniques assurent la gestion des 5 stations d'épuration et des réseaux.
L'équipe bénéficie de prestations d'assistance relatives notamment à l'autocontrôle des stations d'épuration, l'assistance électromécanique, l'entretien et surveillance des postes de relèvements et des bassins d'orage.

03. Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert 24 864 habitants au 31/12/2022.

* Approbation en assemblée délibérante

04. Nombre d’abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l’Agence de l’eau au titre de la pollution de l’eau d’origine domestique en application de l’article L213-10-3 du Code de l’environnement.

Le service public d’assainissement collectif dessert 9 457 abonnés au 31/12/2022 (9 376 au 31/12/2021).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 65.18 abonnés/km) au 31/12/2022.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,63 habitants/abonné au 31/12/2022.

05. Autorisations de déversements d’effluents industriels

En 2015, la Communauté de Communes a réalisé un recensement des rejets non domestiques sur l’ensemble de son territoire dans le cadre de la réalisation d’une étude diagnostique du système assainissement. Un chargé de mission a travaillé à temps plein pendant 9 mois pour réaliser :

- l’inventaire des établissements susceptibles de rejeter des effluents non domestiques,
- la visite de l’ensemble de ces établissements afin de définir la nature des rejets et le lieu de rejet, avec consignation de ces éléments dans un questionnaire signé par le représentant de l’entreprise,
- l’établissement des constats de non rejet et des arrêtés d’autorisation de rejet,
- le suivi des prélèvements et analyses effectués sur les rejets des entreprises susceptibles de rejeter des effluents dont les caractéristiques physico-chimiques dépassaient celles autorisées par le règlement d’assainissement.

Un suivi et une mise à jour sont effectués depuis ce travail initial.

Le nombre d’arrêtés autorisant le déversement d’eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l’article L1331-10 du Code de la santé publique est de 24 au 31/12/2022 (24 au 31/12/2021).

06. Linéaire de réseaux de collecte et transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 42.38 km de réseau unitaire hors branchements,
- 102.70 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 145.08 km (144.46 km au 31/12/2021).

2 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin d'orage	Dagneux	900 m^3
Bassin d'orage	Niévroz	1100 m^3

07. Ouvrages sur le réseau

- **Un bassin d'orage d'une capacité de 900 m^3 situé sur la commune de Dagneux,** mis en service en mars 2014, sur le réseau de transport avec trop-plein au Canal de Miribel ;
- **Un bassin d'orage d'une capacité de 1100 m^3 situé sur la commune de Niévroz,** mis en service en août 2019, sur le réseau de transport avec trop-plein au Canal de Miribel ;
- **20 postes de relèvement des eaux usées :**

Balan – 2 PR	Poste des Mouilles Poste APRR (RD 1084)
Béligneux – 4 PR	Poste de Cruisseau Poste du Cimetière de Chênes Poste Bas de Chênes Poste du Pont de Chênes
Bressolles – 1 PR	Poste du Creux du Paillot
La Boisse – 3 PR	Poste de Pré Molliet Poste de Pré Tendron Poste de la ZAC des Viaducs
Montluel – 3 PR	Poste des Bruyères à Cordieux Poste de la mairie à Cordieux Poste de la promenade des Tilleuls à Montluel
Niévroz – 5 PR	Poste de la Croix de Mission Poste du Silo Poste des Mésanges Poste PRG2 Poste des Cèdes Bleus
Sainte- Croix – 1 PR	Poste du Village
Pizay – 1 PR	Poste du stade

08. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 5 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : MONTLUEL Cordieux

Code Sandre de la station : 060901262002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien
Date de mise en service	02/12/2019
Commune d'implantation	Montluel
Lieu-dit	Cordieux
Capacité nominale STEU en EH [1]	800
Nombre d'abonnés raccordés	180
Nombre d'habitants raccordés	548
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	146.6

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ...	18 juillet 2018		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface Sereine		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et	☒ ou	90
DCO	90	☐ et	☒ ou	90
MES	30	☐ et	☒ ou	90
NGL	-	☐ et	☐ ou	-
NTK	15	☐ et	☒ ou	85
pH	-	☐ et	☐ ou	-
NH_4^+	-	☐ et	☐ ou	-
Pt	-	☐ et	☐ ou	-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
07/04/2022	Oui	<3	94	49	77	5.1	93	1.79	96	9.74	/

[1] **EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique**

STEU N°2 : SAINTE CROIX
Code Sandre de la station : 060901342001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien
Date de mise en service	22/05/2019
Commune d'implantation	Sainte Croix
Capacité nominale STEU en EH [1]	900
Nombre d'abonnés raccordés	140
Nombre d'habitants raccordés	558
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	171.7

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 01/06/2018			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface Sereine		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et	☒ ou	90
DCO	90	☐ et	☒ ou	90
MES	30	☐ et	☒ ou	90
NGL	-	☐ et	☐ ou	-
NTK	15	☐ et	☒ ou	85
pH	-	☐ et	☐ ou	-
NH_4^+	-	☐ et	☐ ou	-
Pt	-	☐ et	☐ ou	-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
06/04/2022	oui	<3	97	43	87	4.7	96	1.9	97	7.68	/

[1] **EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique**

STEU N°3 : PIZAY

Code Sandre de la station : 060901297002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Disques biologiques
Date de mise en service	28/02/2003
Commune d'implantation	Pizay
Capacité nominale STEU en EH [1]	1000
Nombre d'abonnés raccordés	353
Nombre d'habitants raccordés	940
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	200

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 06/02/2003			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface Cottey		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	35	☐ et	☒ ou	60
DCO	200	☐ et	☒ ou	60
MES	/	☐ et	☒ ou	50
NGL	-	☐ et	☐ ou	-
NTK	-	☐ et	☐ ou	-
pH	-	☐ et	☐ ou	-
NH_4^+	-	☐ et	☐ ou	-
Pt	-	☐ et	☐ ou	-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
04/04/2022	oui	3	99	43	88	2.3	99	31.3	63	5.72	8
05/04/2022	oui	<3	99	54	91	12	88	34.7	61	7.55	/

[1] **EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique**

STEU N°4 : MONTLUEL NIEVROZ

Code Sandre de la station : 060901262001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée
Date de mise en service	18/05/2016
Commune d'implantation	Niévroz
Capacité nominale STEU en EH (1)	30000
Nombre d'abonnés raccordés	8482
Nombre d'habitants raccordés	24461
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	9020

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☒ Autorisation en date du ...		13/12/2012	
	☐ Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	Canal de Miribel		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	25	☒ et	☐ ou	80
DCO	125	☒ et	☐ ou	75
MES	35	☒ et	☐ ou	90
NGL	-	☐ et	☐ ou	-
NTK	-	☐ et	☐ ou	-
pH	-	☐ et	☐ ou	-
NH_4^+	-	☐ et	☐ ou	-
Pt	-	☐ et	☐ ou	-

Charges rejetées par l'ouvrage

			DBO5		DCO		MeS	
	Débit journalier de référence (m^3/j)	6 159,00	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)
	Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)	1973						
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		52		52		52	
	Nombre de mesures réalisées		52		52		52	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		98,00%	4,68	95,00%	28,1	92,00%	4,97
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation							
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		97,00%	4,68	94,00%	28,1	97,00%	4,97
	Valeur rédhibitoire (1)			**50**		**250**		**85**
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire		0		0		0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		**80%**	**25**	**75%**	**125**	**90%**	**35**
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		5		5		5	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle							
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		OUI		OUI		OUI	
	Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :	OUI						

STEU N°5 : BRESSOLLES
Code Sandre de la station : 060901062001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien
Date de mise en service	01/01/1992
Commune d'implantation	Bressolles
Capacité nominale STEU en EH (1)	733
Nombre d'abonnés raccordés	417
Nombre d'habitants raccordés	1025
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	120

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface Sereine		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	35	☐ et	☒ ou	60
DCO	200	☐ et	☒ ou	60
MES	/	☐ et	☒ ou	50
NGL	-	☐ et	☐ ou	-
NTK	-	☐ et	☐ ou	-
pH	-	☐ et	☐ ou	-
NH_4^+	-	☐ et	☐ ou	-
Pt	-	☐ et	☐ ou	-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
10/10/2022	oui	6	96	<30	90	8.8	81	34.4	65	4.94	34

Les STEP de Bressolles Le Bonnet et Montluel Le Casard ne sont pas soumises à autosurveillance.

09. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

A. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues **produites** entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
SAINTE CROIX (Code Sandre : 060901342001)	0	0
PIZAY (Code Sandre : 060901297002)	4.25	5.73
MONTLUEL Cordieux (Code Sandre : 060901262002)	0	0
BRESSOLLES Chef-Lieu (Code Sandre : 060901062001)	3.55	2.86
Montluel-Nievroz 2 (Code Sandre : 060901262001)	414	411.59
Total des boues produites	**421.8**	**420.2**

B. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues **évacuées** entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
SAINTE CROIX (Code Sandre : 060901342001)	0	0
PIZAY (Code Sandre : 060901297002)	4.25	5.73
MONTLUEL Cordieux (Code Sandre : 060901262002)	0	0
BRESSOLLES Chef-Lieu (Code Sandre : 060901062001)	3.55	2.86
Montluel-Nievroz 2 (Code Sandre : 060901262001)	414	411.59
MONTLUEL Le Casard (Code Sandre : 060901262003)	0	0
Total des boues évacuées	**421.8**	**420.2**

010. Faits marquants de l'année 2022

A. Sur la station des îles à Niévroz

N°	Date de début	Date de fin	Durée (jours)	Situation inhabituelle (oui/non)	Type et description de l'évènement (arrêt programmé, opération de maintenance, incident …)	Impact sur le milieu et actions entreprises pour en limiter l'importance	S'il s'agit d'un incident, actions entreprises pour éviter de nouveaux incidents
1	02/02/2022	03/03/2022	30	oui	Au moment des essais suite à la maintenance constructeur Type 2 de la Centrifugeuse N°2, le roulement du palier d'alimentation s'est cassé au bout de 30 minutes de fonctionnement Réparation du palier d'alimentation, du plateau, du moyeu bol, de la soupape à graisse, de la bague de centrage et de la bague de guidage par le constructeur.	RAS	RAS
2	25/04/2022	05/07/2022	Environ 40 jours	oui	Du PCB a été détecté dans les boues produites. Information à la Police de l'Eau. Prélèvements dans le BA, les boues produites, l'ensemble des casiers de fermentation et maturation ainsi que dans le compost fini afin de déterminer l'étendue de la pollution. Réception des résultats : Aucune traces de PCB. Le laboratoire a fait une contre analyse sur un échantillon conservé : pas de traces de PCB. Le rapport d'analyse a été mis à jour. Hypothèse émis par le laboratoire : inversion d'échantillon.	RAS	RAS

B. Sur la station de Pizay

Sans objet

C. Sur la station des marais à Sainte-Croix

N°	Date de début	Date de fin	Durée (jours)	Situation inhabituelle (oui/non)	Type et description de l'évènement (arrêt programmé, opération de maintenance, incident …)	Impact sur le milieu et actions entreprises pour en limiter l'importance	S'il s'agit d'un incident, actions entreprises pour éviter de nouveaux incidents
1	08/08/2022	16/08/2022	8	oui	Panne sur l'automate. Passage de la STEP en « Mode Dégradé » + surveillance quotidienne jusqu'à l'intervention de dépannage de l'entreprise PROCEO le 16/08/2022. Diagnostic : Le « BIT DE VIE DU SOFREL » s'est mis à 0, ce qui a eu pour conséquence la panne du mode « AUTO ». L'origine de cette panne est vraisemblablement la défaillance de l'onduleur combinée à une microcoupure sur la STEP. L'onduleur a été remplacé.	RAS	RAS

D. Sur la station du Bois Mayet à Cordieux

Sans objet

E. Sur la station de Bressolles le bourg

Sans objet

F. Sur les postes de relèvement :

Sur le PR PRE TENDRON : Remplacement des barres de guidage du panier dégrilleur le 3/11/2022.

Sur le PR Creux du Paillot : Hors service du 31/08/2022 au 07/10/2022. Déversement de 12 536.5 m3 au milieu naturel du 31/08 au 03/10/2022. FDI transmise à la Police de l'Eau le 15/11/2022).

G. Sur le bassin d'orage de Dagneux :

Sans objet

H. Sur le bassin d'orage de Niévroz :

Sans objet

02

TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

01. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service:	0	0
Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (PFAC)[1]	1400 €	1400 €
Participation aux frais de branchement	Au réel selon devis	Au réel selon devis

[1] Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Le tableau ci-dessous présente le prix moyen de l'eau sur le territoire de la 3CM.

Tarifs		Au 01/04/2022	Au 01/04/2023
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	40 €	40 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	1,77 €/m³	1.77 €/m³
Autre :		____ €	____ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m³	0,16 €/m³
	VNF rejet :	0 €/m³	0 €/m³

[1] Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Le tableau suivant présente les modalités de tarification de l'assainissement sur les communes de la 3CM au 01/01/2023. Pour rappel, la 3CM a homogénéisé progressivement les tarifs d'assainissement sur ses communes suites au transfert de la compétence assainissement collectif au 04/04/2016. Depuis 2022, les tarifs sont similaires sur l'ensemble des communes de la 3CM.

Commune	Au 01/01/2022	
	Part fixe en € HT/an	Part variable en € HT/m^3
Balan	40	1.77
Béligneux	40	1.77
Bressolles	40	1.77
Dagneux	40	1.77
La Boisse	40	1.77
Montluel	40	1.77
Niévroz	40	1.77
Pizay	40	1.77
Sainte Croix	40	1.77

**part délégataire*

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 04/03/2021 effective à compter du 15/03/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 01/04/2021 effective à compter du 15/04/2021 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.

02. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs moyens sur le territoire de la 3CM applicables au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €
Part fixe annuelle	40
Part proportionnelle	212.40
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant à la collectivité	252.40
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19.20
TVA	27.16
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	46.36
Total	**298.76**
Prix TTC au m^3	**2,49**

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2022 en €TTC/m^3
Balan	2.49
Bressolles	2.49
Béligneux	2.49
Dagneux	2.49
La Boisse	2.49
Montluel	2.49
Niévroz	2.49
Pizay	2.49
Sainte-Croix	2.49

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

L'augmentation des tarifs est liée à l'homogénéisation progressive des tarifs à la suite de la prise de compétence en 2016 afin de permettre le financement des travaux définis au programme pluriannuel d'investissement défini dans le schéma directeur d'assainissement de 2015.

03. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Redevance assainissement collectif	2 244 771 €	2 160 303 €	2 858 071.77 €
Recette pour vente compost normé	5 443 €	2 881.84 €	4 568 €
Régularisations (+/-)	-	-	
Total recettes de facturation	**2 250 214 €**	**2 163 184.84 €**	**2 862 639.77 €**
Recettes de raccordement (PFAC)	8 400 €	57 400 €	85 400
Prime de l'Agence de l'Eau	3 580 €	7 283.62 €	53 912.25
Contribution au titre des eaux pluviales	-	-	
Recettes liées aux travaux	161 933 €	1 076 968 €	142 441
Contribution exceptionnelle du budget général	-	-	-
Autres recettes (préciser) : aide à la gestion des boues COVID 19	-	50 000 €	0
Total autres recettes	**173 913 €**	**1 191 651.62 €**	**281 753.25 €**
Total des recettes	**2 424 127 €**	**3 354 836.46 €**	**3 144 393.02 €**

03

INDICATEURS DE PERFORMANCE

01. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 97.49 % des 9 457 abonnés potentiels.

02. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.
L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).
La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui	12
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		70%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	20%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions *(3)*	20%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux *(4)*	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**	-	27

— (1) L'EXISTENCE DE L'INVENTAIRE ET D'UNE PROCEDURE DE MISE A JOUR AINSI QU'UNE CONNAISSANCE MINIMUM DE 50 % DES MATERIAUX ET DIAMETRES SONT REQUIS POUR OBTENIR LES 10 PREMIERS POINTS. SI LA CONNAISSANCE DES MATERIAUX ET DIAMETRES ATTEINT 60, 70, 80, 90 OU 95%, LES POINTS SUPPLEMENTAIRES SONT RESPECTIVEMENT DE 1, 2, 3, 4 ET 5

— (2) L'EXISTENCE DE L'INVENTAIRE AINSI QU'UNE CONNAISSANCE MINIMUM DE 50 % DES PERIODES DE POSE SONT REQUIS POUR OBTENIR LES 10 PREMIERS POINTS. SI LA CONNAISSANCE DES PERIODES DE POSE ATTEINT 60, 70, 80, 90 OU 95%, LES POINTS SUPPLEMENTAIRES SONT RESPECTIVEMENT DE 1, 2, 3, 4 ET 5

— (3) SI LA CONNAISSANCE DE L'ALTIMETRIE ATTEINT 50, 60, 70, 80, 90 OU 95%, LES POINTS OBTENUS SONT RESPECTIVEMENT DE 10,11, 12, 13, 14 ET 15

— (4) NON PERTINENT SI LE SERVICE N'A PAS LA MISSION DE COLLECTE

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 27 pour l'exercice 2022 (27 pour 2021).

03. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
SAINTE CROIX	5.29	100	100
PIZAY	19.63	0	0
BRESSOLLES Le Bonnet	3	100	100
MONTLUEL Cordieux	1.86	100	100
BRESSOLLES Chef-Lieu	2.58	100	100
Montluel-Niévroz 2	661	100	100
MONTLUEL Le Casard	3	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est de 97 (97 en 2021).

Cas de la commune de Pizay - étude de la mise en séparatif :

- Un marché de maitrise d'œuvre a été notifié le 13/12/2022. Les études ont démarré en janvier 2023.

04. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
SAINTE CROIX	5.29	100	100
PIZAY	19.63	100	100
BRESSOLLES Le Bonnet	3	0	0
MONTLUEL Cordieux	1.86	100	100
BRESSOLLES Chef-Lieu	2.58	0	0
Montluel-Nievroz	661	100	100
MONTLUEL Le Casard	3	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 99 (95 en 2021).

05. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
SAINTE CROIX	5.29	100	100
PIZAY	19.63	100	100
BRESSOLLES Le Bonnet	3	0	0
MONTLUEL Cordieux	1.86	100	100
BRESSOLLES Chef-Lieu	2.58	0	0
Montluel-Nievroz	661	100	100
MONTLUEL Le Casard	3	100	100

Pour l'exercice 2022 l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 99 (95 en 2021).

06. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

	Filières mises en oeuvre	Conformité	t MS évacuées
Sainte Croix	Valorisation agricole	conforme	-
Pizay	Compost normé	conforme	5.73
Bressolles Chef-Lieu	Compost normé	conforme	2.86
Montluel Cordieux	Valorisation agricole	conforme	-
Montluel – Niévroz – STEP des îles	Compost normé	conforme	411.59
Montluel – Le Casard	Valorisation agricole	conforme	-

En raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, l'épandage des boues non hygiénisées produites à compter du 16 mars 2020 n'est plus autorisé conformément à l'arrêté du 30 avril 2020. C'est pourquoi les boues produites par les STEP de Pizay et Bressolles à compter de mars 2020 sont évacuées vers la STEP des iles pour être traitées conformément aux boues produites par cette station. La STEP des iles dispose d'une filière permettant l'hygiénisation des boues par la création de compost normé.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2021).

04

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

01. Montants financiers

	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	712 570 €	1 188 791 €	1 722 570.47 €
Montants des subventions en €	161 933 €	1 076 968 €	142 441.00 €
Montants des contributions du budget général en €	-	-	-

02. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		7 302 753	6 674 547	6 033 288.54
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	616 057	628 206	653 588.08 €
	en intérêts	142 577	127 433	116 314.06 €

03. Amortissements

Pour l'exercice 2022 la dotation aux amortissements a été de 987 821.13 € au titre des travaux et équipements et des subventions (707 589 € au titre des travaux et équipements et des subventions en 2021).

04. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement de Bressolles et de raccordement des effluents sur la STEP des îles à Niévroz – lancement de la consultation du marché de travaux en décembre 2020, 1ère tranche réalisée en 2021, 2eme tranche en 2022 et 3eme tranche en 2023	860 000 €HT
Travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement de Pizay	Etude en cours. Montants à l'étude
Travaux divers	840 000 €HT
Renouvellement et réhabilitation du réseau d'assainissement de la Chapelière à Balan	175 000 €HT
Reprise ponctuelle rue du Pied des Vignes	25 000 €HT

05. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés pour année 2022	Montants prévisionnels en €
Raccordement de Bressolles à la STEP des îles	1 100 000 €
Renouvellement de réseaux d'eaux usées	150 000 €
Renouvellement équipements divers sur ouvrages (STEP, PR, DO)	290 000 €

05

ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT

01. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Au cours de l'année 2022, le service a réalisé **8 185.16 €** d'abandon de créance.

06

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		Valeur 2021	Valeur 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	24 864	24 864
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	24	24
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	421.80	420.2
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	2.49	2.49
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	96.7%	97.49%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	27	27
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	97%	97%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	95%	99%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	95%	99%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0

3C&M

Communauté
de Communes
de la Côtière
à Montluel

04 78 06 39 37 infos@3CM.fr I 3CM.fr I

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-240100610-20230907-DE20230976EN-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/09/2023
Affichage : 15/09/2023
Pour l'autorité compétente par délégation

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

2022

25 août 2023

04 78 06 39 37 infos@3CM.fr | 3CM.fr

3&CM Communauté de Communes de la Côtière à Montluel

Table des matières

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE 3
01. Présentation du territoire desservi 4
02. Mode de gestion du service 4
03. Estimation de la population desservie 5
04. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) 5
TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE 6
01. Modalités de tarification 7
02. Recettes 7
INDICATEURS DE PERFORMANCE 8
01. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3) 9
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 10
01. Montants financiers des travaux réalisés 11
02. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux 11

01

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

01. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ **communal**
☑ **intercommunal**

— Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA COTIERE A MONTLUEL (3CM)

— Nom de l'entité de gestion : assainissement non collectif

— Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes

— Compétences liées au service

☒ Contrôle des installations ☐ Traitement des matières de vidanges

☐ Entretien des installations ☐ Réhabilitation des installations ☐ Réalisation des installations

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Balan, Bressolles, Béligneux, Dagneux, La Boisse, Montluel, Niévroz, Pizay, Sainte-Croix

Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☑ Non

Existence d'un zonage ☒ Oui, date d'approbation : ..... ☐ Non

Commune	Date d'approbation du zonage assainissement
BALAN	-
BELIGNEUX	2005
BRESSOLLES	2008
DAGNEUX	2014
LA BOISSE	2014
MONTLUEL	2013
NIEVROZ	En cours de révision
PIZAY	2011
SAINTE-CROIX	2005

Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation : 03/03/2020. ☐ Non

02. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Entreprise privée

Depuis 2020, la 3CM dispose d'une convention avec le SATAA pour la réalisation des contrôles dans le cadre des ventes, d'une réhabilitation ou d'une nouvelle installation.

Les contrôles périodiques sont réalisés depuis 2021 par l'entreprise REZEAU dans le cadre d'un marché de 4 ans.

03. Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 998 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 24 864.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 4.01 % au 31/12/2022.

04. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.
Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2022
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2022 est de 100.

02

TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

01. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs ont été délibérés en juillet 2021 suite à l'attribution du marché de contrôle périodique.

Désignation du type de contrôle	**Tarif en €HT**
Contrôle de conception – instruction du dossier (a1)	175.00
Contrôle de bonne exécution (a2)	125.00
Diagnostic initial (b1)	110.00
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien (b2)	110.00
Contrôle dans le cadre d'une vente (b3)	125.00

02. Recettes

Le montant des recettes liée au contrôle est de **7 711.00 €** pour l'année 2022.

03

INDICATEURS DE PERFORMANCE

01. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

Dans notre cas, les chiffres ci-dessous proviennent de l'étude préalable au transfert de la compétence assainissement non collectif réalisée en 2019. Il s'agit du bilan réalisé sur la base des données transmises par les communes.

Tableau 2 : Synthèse globale des éléments techniques

Paramètres	Total
Nombre d'installations	**363**
Nombre d'installations contrôlées	**278 dont 117 sup. à 10 ans**
Période des contrôles	**2002/2013 sauf Béligneux (2019)**
Nombre d'installations Non conformes avec travaux à faire rapidement (impact sanitaire ou environnemental)	**34 (estimé)**

Le taux de conformité serait de 85.4%.

Depuis la création du SPANC en 2020, les contrôles suivants ont été réalisés :

	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre d'installations contrôlées dans le cadre d'une vente	8	8	5
Nombre d'installations contrôlées conformes dans le cadre d'une vente	5	2	1
Nombre d'installations contrôlées hors vente	14	3 (réhabilitation)	58

04

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

01. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux **réalisés** durant l'exercice budgétaire **2022** est de 0 €.

02. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Les zonages d'assainissement existants vont être révisés dans le cadre d'une étude globale assainissement qui a débutée en janvier 2023.

3C&M

Communauté
de Communes
de la Côtière
à Montluel

04 78 06 39 37 infos@3CM.fr I 3CM.fr I